



MAIRIE DE SENLIS

28 rue de Fruges

Mairiesenlis@wanadoo.fr

0321044668

Fax 0321472251

<http://senlis.info>

Marché à procédure adaptée d'un montant inférieur à 89 999€

Responsable : M. BAILLY Frédéric, Maire de SENLIS

Représentant en cas d'empêchement : M. Jean BOUTIN Adjoint aux travaux.

OBJET : Réfection de la voirie communale, réparation et mise en gravillonnage

Date limite de réception des offres : **jeudi 22 mars 2018 minuit**, soit par mail soit par pli, dépôt dans la boîte aux lettres possible, permanences : lundi, mardi de 9h à 11h30 et le jeudi de 14h à 16h30.

Description : Produire un estimatif en utilisant les valeurs du modèle fourni,

Indiquer le délai de réalisation ainsi que le temps de réalisation des travaux et renseigner l'option 1 et 2.

Un plan est fourni avec une légende des travaux souhaités.

Les travaux étant soumis à subventions, ceux-ci peuvent être susceptibles d'être repoussés voire d'être ajournés. En cas de report de ceux-ci, l'entreprise retenue s'engage, si nécessaire, à réactualiser le devis ou à fournir un nouveau devis sur demande.

En cas de besoin l'acheteur se réserve le droit d'avoir recours à la négociation auprès de chaque entreprise ayant répondu pour vérifier la qualité, la quantité, le délai d'exécution, le process de réalisation et si besoin pour adapter le prix si ceux-ci paraissent erronés.

Critères internes à la commission : Prix (10pts) technique (10 pts), délai de réalisation (5pts), sécurité (5pts), détails (8 pts), proximité (2pts) total sur 40 pts

L'offre et les documents sont également consultables sur le site de la commune dans la rubrique Marché public

Une réponse sera faite à l'issue de l'ouverture des plis à savoir en semaine 13

Nécessité de prendre rendez-vous au préalable si l'entreprise désire métrer sur place.